

Les conseils en emploi du CJE

Le marché de l'emploi ne dort jamais!



Il n'y a pas de période de répit pour les chercheurs d'emploi ni même pour les recruteurs. L'impression que personne n'embauche en décembre ou en été est commune, tout autant que l'idée de prendre congé de sa recherche d'emploi à ces moments-ci. Cependant, cette croyance s'avère être un mythe.

En décembre, plusieurs entreprises doivent dépenser l'argent de leur budget avant la fin de l'année. Les responsables des ressources humaines se retrouvent face à des échéances

plus courtes pour recruter du nouveau personnel. De plus, des postes s'ouvrent à la fin novembre ou début décembre car un grand nombre d'employés démissionnent à ce moment de l'année afin d'être avec leurs proches durant le temps des fêtes et en espérant commencer un nouvel emploi juste après le début de la nouvelle année. Par ailleurs, vous avez sûrement témoigné de toute l'action due à la hausse de la clientèle dans les boutiques et centres commerciaux à l'approche du temps des fêtes. Les détaillants

embauchent souvent du personnel supplémentaire pour être en mesure de répondre à cet achalandage. Et n'oubliez pas que ce temps de l'année vous offre de nombreuses occasions pour peaufiner ou élargir votre éventail de réseau de contacts : au « party » de bureau, à celui du bureau de votre conjoint, lors des réunions et spectacles à l'école de vos enfants, ...

Le besoin crée le moment

Quand les employeurs ont besoin de trouver le candidat idéal pour un poste, ils ne se précoc-

cupent pas de la période de l'année. Ce n'est pas un critère d'embauche, qui reste centré sur les besoins de l'entreprise.

Dans certains cas, le processus de sélection pourrait être plus lent durant la saison des fêtes et d'été, mais il ne s'arrête jamais. Il faut demeurer disponible durant ces temps pour ne pas risquer de manquer l'appel d'un employeur potentiel qui aurait besoin de vous... maintenant!

Patricia Farah, Conseillère en emploi, CJE Saint-Laurent